

POUR NOUS

ORGANE FRATERNEL DU STALAG VI A

NOVEMBRE-DÉCEMBRE - N° 14-15

BILAN VI A

L'AMICALE DISTRIBUE :

- 1° Chaque mois : 50 colis aux veuves et 5.000 fr. de secours exceptionnels ;
- 2° Pour Noël : 1.500 jouets à titre gratuit (Paris, Lyon, Saint-Etienne, Lille). 200 colis aux veuves.

DEPUIS LA LIBERATION, PRES
D'UN DEMI-MILLION DE
SECOURS DISTRIBUES

DÉCORATIONS

Récompenses

Des médailles et citations viennent d'être décernées aux évadés, par décret paru au « J. O. » du 22 octobre.

De nombreux camarades des Stalags et Oflag y figurent.

Vous pourrez consulter le « J. O. » au Secrétariat.

NOS ALLONGÉS

L'appel lancé dans les colonnes de notre journal n'a pas été vain. En effet, soit directement, soit par notre intermédiaire, nos adhérents ont répondu.

En très peu de temps chacun de nos grands malades a bénéficié de la générosité de leurs anciens camarades de captivité.

Soyez certains de la joie causée par vos dons.

Continuez à adoucir leurs heures de souffrances par l'envoi de douceurs et de produits que leurs maigres pensions ne leur permettent pas d'acquiescer.

Serait-ce trop vous demander d'écrire de temps en temps à votre protégé.

Ayant connu comme lui la vie des barbelés, que de souvenirs ne pourrez-vous rappeler !

Vous serez récompensé largement par le bien que vous aurez fait à l'un des nôtres que la captivité a plus durement touché.

Une souscription est ouverte

Un de nos camarades de la Charente Maritime, atteint de mal de Pott lombaire, après être resté 4 années allongé, pourrait se déplacer à l'aide d'une voiture de mutilé.

Durement atteint par la captivité et sans autres moyens qu'une maigre pension, c'est vers nous qu'il se tourne espérant que nous pourrions lui procurer ce véhicule.

Il ne peut évidemment supporter une dépense de 15.000 à 25.000 fr. Les centres d'appareillage ne peuvent lui donner satisfaction. C'est pourquoi, confiants en votre esprit de solidarité, nous ouvrons entre tous nos adhérents et amis une souscription en faveur de ce camarade grand invalide de la captivité.

Adressez-nous votre obole, celle-ci, même modeste, sera accueillie avec gratitude.

Utilisez notre compte chèque postal Paris 5450-38, en nous précisant par lettre et au verso du mandat l'objet de votre envoi.

D'avance, merci.

Joyeux
Noël... et
vive
l'ANNÉE
NOUVELLE

Souvenirs d'Hemer

De la masse anonyme des P.G., quelques camarades se sont détachés, qui, par leur physique, leur caractère ou leur conduite, réalisèrent des types assez curieux. Ils furent, à leur manière, les vedettes des camps et leur image restera toujours nette dans nos souvenirs.

Grand, sec, le cheveux rare, les yeux rêveur, le nez bourbonnien, la trogne enluminée, la tenue douteuse, célibataire, désintéressé, bohème, théoricien, qui ne reconnaît SEGUREL ?

SEGUREL, qu'on jugeait mal quand on le connaissait peu.

SEGUREL, au bon sens périgourdin, à l'âme faite de bonhomie et de générosité.

Qui ne se souvient de ses discours quelque peu bégayants, de son rire bruyant, de ses réparties amusantes, de la haine qu'il vouait à nos gardiens et des sarcasmes dont il les accablait ?

Qui ne revit les scènes qui le mettait aux prises avec BONTEMPS ou avec ROSE et d'où il sortait le crâne bleui par le crayon fuschine ?

Et qui oubliera sa conduite quand, admis dans un convoi de relève, il céda sa place à un camarade qu'il jugeait plus digne de profiter de l'aubaine Geste qui l'honore, dont peu de prisonniers auraient été capables, mais geste digne de SEGUREL.

G. MARROT.

MANIFESTATION

Propagande

Un album de 10 chansons de captivité vient d'être édité par notre camarade CAILLON et est mis en vente au prix de 68 fr.

Prix spéciaux aux Amicales.

Prière d'insérer dans les bulletins de camp.

Arbre de Noël

DE L'ILE-DE-FRANCE

Le 12 janvier 1947, à 14 h. 30 précises, Salle Saulnier, 7 rue Cadet, Paris (9°) :

Distribution de jouets et de goûters ;

Spéctacle pour enfants.

Un bon sera remis à l'entrée de la salle pour donner droit au goûter et à la distribution de jouets.

Prière de remplir ce bulletin et le renvoyer : 47, rue de la Victoire, Paris.

Nombre d'adultes venant :

Nombre d'enfants au-dessous de 14 ans :

Section : Ile-de-France

La réunion du premier vendredi du mois de janvier aura lieu au Café Dupont, boulevard Lefebvre, Porte de Versailles, à 18 h. 30.

Les adhérents des 16^e, 15^e et 7^e arrondissements, ceux de Boulogne-Billancourt, Issy, Vanves, Clamart, Châtillon, etc..., sont cordialement invités.

Le président : J. MARTIN.

De beaux gestes de solidarité au sein de l'Amicale

Un de nos camarades adhérent de l'Amicale, PAYOT, fabricant de jouets, à Clairvaux (Jura), que nous avons sollicité en vue de l'achat de différents articles pour nos orphelins, à l'occasion de l'arbre de Noël, nous adresse une caisse de jouets les plus divers gratuitement ; voilà un beau geste de solidarité.

Qu'il trouve ici l'expression de nos sincères remerciements et de notre gratitude.

Le Bureau.

Nous sommes également heureux de remercier nos camarades :

ROUSSILLON, demeurant à Boujailles (Doubs) qui nous a fait lui aussi un don en nature.

GAYES, de Lure (Haute-Saône) le jour de son mariage, a fait une quête et nous en a envoyé le montant.

DUCHENS, de Mercy-le-Grand (Doubs), nous a envoyé une carte de pain.

GOUZY, de l'Afrique Occidentale Française, nous a fait parvenir un superbe colis de chocolat et conserves.

Ces exemples doivent être suivis par tous les VI A qui le peuvent.

Pour tous changements d'adresse, avec l'ancienne bande, joindre 10 fr. pour nous couvrir des frais d'impression.

Que sont-ils devenus ?



Noël 1942 au Stalag

Te souviens-tu de cette revue des provinces françaises où chacun reconstitua un coin de chez nous :

Bourgogne, Normandie, Flandres, Bretagne, Lorraine, Languedoc, Provence, Lyonnais, autant de souvenirs qu'évoque ce final — chaque costume mériterait une histoire, n'est-ce pas la Handwerker Kie ?

Que sont devenus les réalisateurs ? l'un marchand de vin, l'autre mineur et, telle vedette féminine... commissaire de police et père de famille : et dans le cycle des jours, les uns et les autres ont reçu leur tribut de joies, de peines.

Puisse cette photo, en ces temps de Noël, porter à chacun d'eux, dispersés dans tout le pays, le témoignage de l'amitié et de la camaraderie qui les unirent dans d'autres Noël.

SECTION ILE-DE-FRANCE **GRAND BAL AVEC ATTRACTIONS** le 1^{er} février 1947, de 21 h. à l'Aube
SALLE DES FÊTES CADET, 21, rue Cadet, PARIS (9°)

DE TOUS LES COINS DE FRANCE

Marius TERRYs envoie son meilleur souvenir à tous les camarades des kommandos de Augustdorf, Haustendeck, Lichtenan et Erksnywyck. Il nous transmet également son adresse afin de correspondre avec lui : TERRYs, 39, avenue Pasteur, à L'HORME (Loire).

LOYEZ Félix envoie un amical bonjour à tous les camarades du 201 F.

SANDRIQUE Marcel, rue des Autels, à Brunehamel (Aisne), envoie un amical bonjour à tous les camarades du 602 F. et plus particulièrement à Bernard LETREMBLE, Raymond BOUVIER, Germain GARBE et Stanislas SANCHEZ.

EREBO Jean, avenue Florès, impasse n° 2, à Nice, envoie un cordial bonjour à tous ses camarades du B A B VI.

VERDIER Pierre, 8, rue de Nantes, à Pont-Château (Loire-Inférieure), envoie son cordial bonjour à tous les VI A et particulièrement à tous ceux du 154 F.

Notre camarade DOMINGUEZ envoie un amical souvenir à tous les anciens du 1 F, et plus particulièrement à CABARET Théophile, LAGACHE, MARTINEAU, MANCHAU et CARTIER dit le Bouif, et à ses camarades belges du kdo 3 B.

Notre camarade CABARET Théophile nous fait part de son changement d'adresse. Il demeure actuellement 126, rue de Lille à Lens (Pas-de-Calais).

Notre camarade VERDIER, 8, rue de Nantes, à Pont-Château (Loire-Inférieure), envoie toutes ses amitiés aux anciens du kdo 154 F ainsi qu'à tous les VI A.

LEROY Emile, Le Pont Busnel à Saint-Sever (Calvados), adresse un amical bonjour à ROPIOT Marcel, BOULAY Jean, MICOL Léon, RIVIERE Pierre, VANON André, RADROVITCH Vladimir, BAUDRAND Olivier ainsi qu'à tous les VI A.

Notre camarade MENAN Hubert, dit le Jockey, envoie un cordial bonjour à tous les anciens du 1 F et plus particulièrement à CABARET et LACOR.

Notre camarade DEDOURGE envoie un fraternel bonjour à tous les camarades du 1 F et plus particulièrement à Bernard LETREMBLE.

THIER Jean, à la Croix-Verte, passage à niveau n° 33, à Avignon (Vaucluse) envoie son bon souvenir à tous les camarades.

GERBAULT Gaston envoie toutes ses amitiés à tous les anciens VI A.

PARENT Georges (154 F) envoie son plus cordial souvenir à tous les VI A en particulier aux 154 F et dit un bonjour à l'Auvergne.

GRANTHAM-HAYES demande des nouvelles de GALAIS Roland demeurant 5, rue Saint-Jacques, à Poitiers (Vienne).

Le sergent-chef SALETTES envoie le bonjour aux camarades BEAUGIN Emile, LAGACHE Emile, HIDOUX Etienne ainsi qu'à tous les camarades VI A. Il recherche l'adresse de SAUVESTRE Maurice (Puy-de-Dôme).

MAUPU demande des nouvelles et l'adresse de THEVION Louis, matricule 17.075 ancien VI A.

RAGOT Marcel, en voyage de noces, à Paris, a eu la gentille intention de nous faire connaître sa femme. Il envoie son meilleur souvenir à tous les camarades.

Notre camarade AUBERT André, Bourguignon-Morey par Vitrey (Haute-Saône) adresse un cordial bonjour à tous les camarades des camps de Wusten et de Lokhausen et plus particulièrement à BERGOUNON Olive, homme de confiance du 1236 qu'il a eu le plaisir de revoir à Lourdes.

GUICHET Roger voudrait avoir des nouvelles de LOSIOWOSKY de l'escadron divisionnaire 2^e R. A. M. antichar. Ecrire Roger GUICHET, 38, allée des Charmilles, à Orly (Seine).

Notre camarade GERMANEAU Jean, de Chabannais (Charente), envoie le bonjour à tous ses anciens camarades de la Handwerker.

SERVICE D'ACCUEIL

1^o Aux IV A de Paris et de sa Banlieue

Afin de constituer un faisceau de renseignements susceptible d'intéresser nos camarades venant de province à Paris, nous serons reconnaissants à tous ceux d'entre vous qui voudront bien nous dire dans quelle mesure ils pourraient éventuellement leur être utile, soit en leur procurant gracieusement ou à bon compte un gîte pour leur séjour, soit au point de vue professionnel dans quelle branche ces camarades pourraient être utilement guidés.

En dehors de ces deux questions précises, sur le plan social en général, quelles seraient les possibilités ?

Ecrivez-nous ; nous attendons votre réponse. Plusieurs « Services d'accueil VI A » (dont 2 fonctionnent déjà très bien à Saint-Etienne et Lyon) vont se créer en province.

Un jour nous aurons peut-être besoin de l'un d'eux, une cordiale réciprocité s'impose.

2^o Aux Lyonnais

Ne manquez pas de vous rendre au siège du VI A

CAFE DES CORDELIERS
3, Place des Cordeliers, Lyon

Tous nos camarades lyonnais s'efforceront de faciliter vos démarches et de rendre votre séjour agréable.

Restitution des Corps AUX FAMILLES

Par circulaire n° 1.007 en date du 28 août 1946, le ministre des Anciens Laurent CASANOVA, donne à MM. les Préfets des instructions précises concernant le recensement des corps des victimes de guerre décédés, en vue du rapatriement et de la restitution proche aux familles.

A savoir que :

1^o Un nombre important de familles de militaires décédés depuis le 2 septembre 1939 ont insisté pour obtenir la restitution gratuite de leur dépouille mortelle. Des familles de victimes civiles par faits de guerre ont formulé des demandes dans le même cas.

2^o Pour permettre de préparer les opérations très délicates de restitution des corps, il est indispensable de connaître, de façon aussi exacte que possible, les familles qui désirent obtenir la restitution d'un corps, quels que soient le lieu actuel d'inhumation du corps et le cimetière où il doit être ramené.

3^o Les catégories de décédés dont la restitution gratuite pourra être demandée sont les suivantes :

- militaires décédés depuis le 2 septembre 1939 ;
- militaires prisonniers de guerre ;
- déportés et internés politiques et raciaux ;
- victimes de bombardement et de faits de guerre en dehors de leur résidence habituelle ;
- personnes civiles décédées en dehors de leur résidence habituelle, pendant l'expulsion ou l'éloignement imposé par les autorités françaises ou par l'ennemi ;

Vie de Famille

NAISSANCES

PENEL Edmond, 7, rue du Quartier-Neuf, à Saint-Chamond (Loire) nous fait part de la naissance de sa petite fille Guitou, le 2 octobre 1946.

PHILIPPE Francis, 16, boulevard Gambetta, à Mézières (Ardennes), nous fait part de la naissance de sa petite Marie-Hélène, le 1^{er} septembre 1946.

Notre camarade VERROT, demeurant à Chaumont (Hte-Marne) est heureux de vous faire part de la naissance de son petit-fils le 23 août 1946.

JANOWSCZYK Casimir, 14, rue du Vieux-Coron, à Barlin (Pas-de-Calais), nous fait part de la naissance de sa petite fille Marie-Thérèse.

DUFETEL, Lucien, nous annonce la naissance de son petit garçon. Lens, rue de Douai (Pas-de-Calais).

DOMELOU, 186, avenue de Paris, Châlons (Marne), à la joie de vous faire part de la naissance de son petit Michel, le 7 novembre 1946.

Notre camarade DEBRIL a la joie de nous faire part de la naissance de son petit Serge, à Zegers-Cappel (Nord).

Jean CREPEL-BROUCK a la joie de nous annoncer la naissance de leur petite Nicole le 12 novembre 1946.

François CAMILLE est heureux de vous faire part de la naissance de son petit frère Xavier. Paris le 22 novembre 1946.

Nos vœux sincères de bonheur à cette génération de la Paix.

MARIAGES

C'est avec une grande joie que nous avons appris le mariage de nos camarades :

LECLERC avec Mlle Simone CATELLA, le 14 octobre 1946.

LOYEZ Félix, marié depuis le 30 mars 1946.

M. GESTIN avec Mlle Jeanne LE BIEVE, marié depuis le 25 septembre.

M. PARENT Georges (154 F) avec Mlle Jeanne DEJALIE, le 9 novembre 1946.

Georges GOURDET avec Mlle Louise SONGY, le 30 novembre 1946, en l'église Saint-Laurent, boulevard Magenta.

Nos très vives félicitations aux jeunes époux et nos meilleurs vœux de bonheur.

DECES

Notre camarade BOUCHARD a la profonde douleur de vous faire part du décès de son père.

Notre camarade Georges LAVERDURE, demeurant 15 rue de Londres, Paris (9^e), membre du Comité directeur de notre Amicale a eu la douleur de perdre sa mère.

Nous lui adressons nos plus vives condoléances.

L'Amicale du Stalag VI A s'associe à la douleur des familles de nos camarades. Que celles-ci trouvent ici l'expression de la sympathie attristée de la grande famille du VI A.

DEMANDE D'EMPLOI

Notre camarade SOL cherche une place de chauffeur, poids léger. Ecrire à SOL, 1, rue Huntzinger, Clichy (Seine).

Notre camarade GRANTHAM-HAYES, cherche travail de classement chez un philatéliste. Ecrire : GRANTHAM-HAYES, 6, r. Lafontaine, Paris (16^e).

WALLEBERT, actuellement domicilié en Afrique du Nord, ancien P. G. du stalag VI A, âgé de 38 ans, marié, père de deux enfants, sollicite un emploi de bureau (secrétariat) ou gérance de maison de commerce dans la métropole.

Après avoir accompli 18 ans de service dans l'armée, est dégage des cadres avec le grade de lieutenant.

Préférant un emploi dans la région parisienne ou, à défaut, Sud-Est, Sud-Ouest.

f) personnes civiles ayant rallié les Forces Françaises de Résistance en dehors du territoire métropolitain et décédées hors de leur résidence habituelle ;

g) Alsaciens ou Mosellans incorporés de force dans l'armée allemande, travailleurs requis par l'ennemi et décédés hors de leur résidence habituelle.

Cette liste est une simple énumération, elle ne constitue aucunement un ordre de priorité pour le transfert des corps.

4^o Peut demander le transfert dans l'ordre de priorité :

- la conjointe ou le conjoint, non séparé, non divorcé ;
- les orphelins ou leur tuteur ;
- le père, la mère ou la personne ayant recueilli et élevé le décédé ;
- le frère ou la sœur ;
- le grand-père ou la grand-mère.

Attention !... LE NOEL 1941 du Théâtre du Stalag

A ceux d'entre nous qui eurent l'occasion d'assister à la Revue de Noël 1941, au théâtre du Stalag — et même aux autres — René Capdeville (notre chef d'orchestre à l'époque), auteur de la partition, nous fait savoir que le Grand Chœur final de cette revue, exécuté tous les ans depuis 1942 par la Radiodiffusion française, vient d'être édité sous le titre : **CARILLON POUR NOEL ***.

En transmettant à tous son meilleur souvenir, mais « avec le sourire » cette fois... chose que nous ne lui avons jamais vu au stalag ! Capdeville ajoute qu'une annonce spéciale de Carillon pour Noël est faite en ce moment à toutes les Cathédrales et principales Eglises de France, des Colonies, même de l'étranger dans les pays de langue française (Suisse française, Belgique française, Canada, etc.).

Ils vous appartient donc à tous, chers camarades, de demander, chacun dans votre région, dans votre milieu, que cette œuvre — nouvelle pour tout le monde — soit inscrite aux programmes des ensembles choeurs, des Maîtrises, etc... Une version spéciale a d'ailleurs été jointe à la première, permettant l'emploi de ce Grand Chœur dans toutes les circonstances (grandes fêtes liturgiques, cérémonies diverses, mariages, etc.).

Carillon pour Noël a obtenu à Paris un succès unanime et nous ne doutons pas que vous aurez à cœur de diffuser partout ce qui fut pour nous — par un triste soir de Noël en captivité — le doux rappel des chers Noëls de France.

* Aux éditions de l'Acropole, 3, r. Corneille, Paris (6^e).

Partition d'orgue 45 fr.
Partition de chœur : les quatre voix 8 fr.
Partition de chœur : chacune séparément 2 fr.
Pour grand orchestre : matériel en location.

REMERCIEMENTS

Messieurs,

Profondément touchée des nombreuses marques de sympathie lors du décès de mon cher mari, je vous serai reconnaissante de bien vouloir être mon interprète auprès de tous vos camarades et amis de mon cher disparu, qui ont su montrer que l'amitié contractée dans les Stalags n'était pas un vain mot.

Aussi, vous pouvez être assurés de toute ma reconnaissance envers vous tous, tant que pour les nombreux secours que vous m'avez adressés, qui m'ont aidé à subvenir aux besoins matériels pendant la longue maladie de mon cher disparu et la preuve d'affection donnée lors de ses funérailles.

Aussi, je vous prie de croire à ma grande reconnaissance et à mes plus vifs et sincères remerciements.

Signé : Mme Vve PICHARD.

Et à défaut des catégories ci-dessus énumérées, les personnes ayant vécu maritalement avec le décédé.

Le demandeur qui n'a pas droit au transfert par priorité doit obligatoirement certifier sur l'honneur qu'il est d'accord avec les membres de la famille qui ont droit de priorité sur lui. Cette disposition est indispensable pour éviter, entre les membres de la même famille, une discussion sur l'attribution du corps, qui serait extrêmement douloureuse.

Les formulaires de demandes seront mis prochainement par l'intermédiaire des directions départementales et victimes de la guerre à la disposition des familles dans chaque mairie. (SUITE PAGE 4.)

L'UNITÉ DES PRISONNIERS

Le dernier numéro de « Pour Nous » vous a donné communication d'un texte d'accord présenté à la Fédération par l'Union des Amicales à l'issue de son Assemblée générale extraordinaire des 14 et 15 septembre 1946.

On ne pouvait faire grief à la majorité des Amicales de se prononcer contre les premières propositions celles-ci aboutissant à la disparition rapide des Amicales.

Cette conséquence était inévitable puisque l'un des paragraphes de ces propositions nous privait du recouvrement des cotisations ; l'une et non des moindres sources de recettes.

Il eut été de la plus élémentaire correction que la Fédération donnât son avis sur le contre-projet de l'Union et en acceptât la discussion.

Ce n'est que la lecture du « P.G. » du 20 octobre qui nous apprit, en

termes savoureux, que le contre-projet en question avait été jugé irrecevable par le Comité fédéral.

Y a-t-il rupture définitive ? Nous ne le pensons pas.

Au cours du Congrès national que la Fédération vient de tenir à Clermont-Ferrand, la question de l'unité a fait l'objet d'un rapport duquel nous extrayons quelques passages qui vous renseigneront mieux qu'un commentaire :

« La Commission... assure les camarades groupés au sein des Amicales de Camps des sentiments de fraternité de la F.N.P.G. à leur égard et espère que les difficultés actuelles s'atténueront rapidement dans l'intérêt de l'unité ;

« La Commission demande au Comité fédéral qui va être élu par le Congrès d'examiner à nouveau, dans un très large esprit de concili-

ation, les nouvelles possibilités d'accord avec l'Union des Amicales de Camps ».

Egalement relevé dans l'intervention de PERROT, ancien président de l'Union, membre du Comité fédéral : « L'Union est possible. Elle doit se faire, je suis persuadé qu'elle se fera ».

Des citations qui précèdent semblent se dégager la certitude que de nouvelles entrevues sont possibles entre les deux organismes.

Pour nous, attachés au regroupement du plus grand nombre d'anciens prisonniers, sous le signe de l'amitié, nous restons fidèles à cette tâche et là où des camarades des Associations départementales ont déjà travaillé en plein accord avec leurs frères de captivité des Amicales, c'est une équitable solution qui permettra que soit amplifiée et généralisée leur action.

Le Comité d'Honneur composé de

Bernard LACROIX
Bernard LETREMBLE
Marcel DENTZER

vous rappelle que ce journal est vôtre.

Ecrivez-nous.

FOURRURES

Neuf et Transformations
Tannage et Teinture

A. SOULAT

EX-VIA

13, rue des

Immeubles Industriels

PARIS XI^e

LE CADAVRE DE L'ÉTANG

SUITE

Le lendemain, Jannin, convoqué par téléphone déjeuna avec nous. Devant nos cafés-calvas, s'engagea la discussion, d'ailleurs réduite, presque exclusivement, à un monologue de Bob.

— Je pose comme axiome que l'on n'a pas tué sans motif. Quel peut être celui-ci ? Nous avons le choix : vengeance, jalousie, intérêt avec toutes leurs variantes. Pouvons-nous éliminer certains de ces mobiles ? Revois le tableau : le bois est solitaire, l'automne déjà a piqué de rouille les feuilles craquantes, de brindilles mortes. Les deux êtres qui vont dans le silence fait de l'accord parfait des mille bruits de la nature, ne sont pas des ennemis affrontés. L'un, la femme, est pleine de confiance en son compagnon. Ils s'arrêtent à tout ce qui sollicite leur attention, cueillant une noisette attendue, s'émerveillent au délicat tissu de l'aile d'une libellule, discutent sur un champignon peut-être vénéneux. Le meurtrier, qui bout d'impatience, n'ose pas hâter le dénouement. Il a calculé à l'avance tous ses gestes, sait où il frappera. Car les poids et le câble le prouvent, le crime a été froidement prémédité. Ce n'est donc pas au cours d'une querelle, dans la rage soudaine d'une haine déchaînée, qu'il a tué. Non. Regarde : les voici devant la cascade-joujou, si émouvante dans sa puérilité. La femme se penche pour mieux voir, enlacée pour ne pas tomber (sous-entendu pour que son cadavre ne tombe pas). Un déclin, et avant même que la détonation soit parvenue à sa conscience, elle est morte. Est-ce ainsi que frappe la vengeance ou la jalousie ? Non, bien sûr. L'homme qui a tué était poussé par la nécessité, parce qu'il fallait cette mort. Mais il a évité toute douleur inutile. Pas la moindre trace de haine là-dedans.

— Pourtant.

— Je te vois venir : pourtant, le visage mutilé, sur lequel la rage s'est acharnée. Pourquoi, alors, cette furie s'est-elle limitée à la face, pourquoi le reste du corps est-il épargné ? Sois tranquille, cela aussi c'était dans le plan. L'homme, car tu peux en être certain, c'était un homme — pas une femme n'aurait agi de cette façon — l'homme dis-je, n'a défiguré sa victime que pour empêcher toute identification. De même, il a enlevé tous les vêtements, oté jusqu'au plus insignifiant bijou. Et tout cela, malgré le risque d'être surpris. Nous avons donc le droit d'en conclure que, seul, l'intérêt le guidait. C'est-à-dire, soit un sordide intérêt pécuniaire, soit le souci de sa sécurité personnelle.

— J'obtiens plutôt pour le second.

— Peut-être. Il est évident qu'on ne voit pas comment le premier but pourrait être atteint. Intérêt, cela fait penser à un héritage et on n'hérite que des gens qui sont morts officiellement. Pourtant... veux-tu me rendre un service ? Demande donc à l'Administration de l'Enregistrement qu'elle te fournisse la liste des héritages importants (un million et plus) définitivement réglés depuis un an. Nous l'examinerons ensemble.

— Je ne sais pas car, ainsi que tu viens de le dire...

— Je t'expliquerai plus tard si j'ai raison. Sinon, à quoi bon ?

Comme nous nous séparions, mon ami ajouta :

— Ah. On ne sait jamais. Demande donc aux Compagnies d'Assurances sur la vie si elles ont payé, au cours de ces derniers mois, un sinistre qui leur a paru douteux. Du reste, je te ferai parvenir ce soir un modèle de circulaire.

Pendant les huit jours qui suivirent, l'affaire fut oubliée. Nous avions suffisamment à faire, à l'étude, pour nous occuper l'esprit.

La réunion suivante eu lieu Quai des Orfèvres, sur l'initiative du Commissaire. Il avait un petit air intrigué qui ne laissa pas que de nous surprendre. Sans mot dire, il nous tendit deux listes sur lesquelles, d'un mouvement symétrique, nos têtes se penchèrent. Bien vite, un même nom, qui figurait sur chacune, me frappa et, quand Bob le souligna de l'ongle, je ne pus retenir un grognement d'approbation.

En bref, l'une et l'autre liste mentionnaient le décès de Mathilde Doré, âgée de 23 ans, décédée le 2 mai de cette année, à la clinique de B., en Savoie. L'héritage avait payé les droits de succession sur une valeur officielle de quatre millions. L'héritier était le mari, M. Fernand Montagne, ingénieur, âgé de 32 ans, résidant à Paris. De même, l'assurance sur la vie qui se chiffrait à un million, était à son bénéfice. Elle avait été contractée l'année précédente au mois de mars.

— J'ai bien remarqué cette coïncidence, avoua Jannin, mais quel rapport peut-il y avoir avec notre enquête ? Ce n'est tout de même pas notre cadavre de l'étang qui est allé, sept mois après avoir été revêlé et noyé, finir ses jours dans un sana, pour délaissier ensuite sa tombe et retourner à son humide demeure.

— Sais-tu pourquoi la Compagnie d'assurances a considéré le sinistre comme douteux ?

— Non. Mais le téléphone n'est pas fait pour les chiens.

En dépit de cet optimisme, il ne fut pas facile d'obtenir au bout du fil la personne idoine. Il en est ainsi dans toutes les grandes compagnies et autres administrations. Si vous ignorez le nom de l'intéressé, on vous promènera de bureau en bureau et, vingt fois, il vous faudra recommencer votre petite histoire pour, vingt fois, entendre l'immuable réponse :

— Ne quittez pas, je vais vous faire passer le service.

D'où, retour au standard, explications, appel, sonnerie. A la sixième reprise, on est enragé. Certaines gens en sont morts d'épuisement nerveux et d'indignation impuissante.

Mais la patience et la ténacité viennent à bout de tout et, enfin, nous eûmes la réponse. Il s'agissait d'une police mixte sur deux têtes : le mari et la femme, à leur bénéfice mutuel et commun. Ce qui avait fait germer le soupçon dans l'esprit de la Direction, c'était que l'examen médical à la souscription du contrat avait été formel : la jeune femme était en parfaite santé, elle n'offrait aucun signe précurseur de tuberculose. Sa mort, de cette maladie, survenant quatorze mois plus tard, avait paru bizarre. Un inspecteur avait fait une enquête sur place et y avait appris que la malade devait être atteinte du terrible mal depuis au moins trois ans. Cela ne cadrait plus avec le rapport du médecin examinateur. Mais les autres éléments du problème étaient toute vraisemblance à l'hypothèse d'une escroquerie. L'importance de l'héritage était telle qu'il était incompréhensible qu'on eût couru les risques inhérents à une telle machination pour un gain proportionnellement minime. En outre, le courtier réalisateur, au-dessus de toute suspicion, connaît personnellement la femme depuis des années et avait accompagné les deux époux chez le médecin, écartant ainsi toute possibilité de substitution de personnes. Lui-même avait été atterré à l'annonce de la mort de Mathilde.

Quand il eût raccroché, Jannin sifflota doucement :

— Je vois ton point de vue, dit-il à Bob, au bout d'un moment, le Montagne a es-

croqué la compagnie d'assurances et a tué sa complice pour ne pas lui payer sa part.

— Idiot, grogna Bob. Un type qui hérite une dizaine de millions — car s'il a payé les impôts pour quatre, c'est qu'en réalité la fortune s'élevait au moins à dix ou douze — ne va pas risquer la prison, voire l'échafaud pour augmenter ce chiffre d'une simple unité. Non, il y a autre chose qui nous échappe encore. Fais donc faire une enquête sur ce Fernand Montagne et sur sa femme. Je reviendrai la semaine prochaine. « Auf wieder sehen ».

Voici maintenant les résultats de l'enquête, tels que nous les communiqua le Commissaire, lors de l'entrevue suivante :

Mathilde Doré, restée à 16 ans, orpheline de père et de mère, avait hérité de ses parents une fortune importante. Son tuteur, un oncle maternel, sa seule famille, était mort quelques jours après avoir rendu ses comptes de tutelle. Seule au monde, la riche héritière s'était bientôt vue le centre d'une rumeur effrénée. Ses millions attirèrent toutes les convoitises. Sortant d'un pensionnat de province, sans relations ou presque à Paris, elle avait dû se défendre contre les courtiers de dot, les mères de famille qui la voulaient pour leur fils chéri, les aventuriers les plus cyniques où les plus béniens. Ses fiançailles, puis son mariage avec Fernand Montagne, ingénieur dont la situation était modeste, lui-même orphelin et sans attaches familiales, avaient déchaîné une violente tempête de colères et de larmes. Le mariage avait eu lieu l'année précédente, en janvier. Conseillée par son notaire, Mathilde s'était mariée sous le régime de la séparation de biens, mais son testament, écrit six mois plus tard, laissait toute sa fortune à son époux.

En dépit des pronostics pessimistes des jaloux et des dépités, le ménage s'était révéélé très heureux, les mauvaises langues qui n'eurent pas la franchise de le reconnaître, ne purent que se taire, faute d'éléments de médisance. Ce fut comme un coup de tonnerre qu'éclata, au mois d'octobre suivant, la nouvelle de l'entrée de Mathilde dans une clinique sanatorium. Le mal s'était révélé alors que son mari et elle terminaient un long voyage autour de la France. Ses relations l'avaient appris par ses lettres pleines d'espoir de rapide guérison, au début. Son mari s'était fixé à proximité et la venait voir chaque jour.

Puis, le ton de la correspondance s'était fait plus mélancolique, ensuite plus triste, désespéré enfin. Le dénouement approchait. Le faire-part, reçu en mai, n'avait surpris personne et peu en avaient été peiné. Seules deux amies de pension avaient fait le déplacement pour l'enterrement là-bas. On avait ramené le corps à Paris pour l'inhumer dans le caveau familial au cimetière Montparnasse.

Depuis, son mari vivait très simplement dans leur appartement et paraissait accablé de douleur. Il sortait à peine, passant ses journées à travailler certains problèmes de mécanique.

Triste histoire, mais où l'on ne pouvait déceler aucune faille, sauf l'exceptionnelle rapidité de l'évolution, mise encore en valeur par l'examen médical. A l'appui de ce dernier, les témoignages abondaient. Mathilde avait toujours été robuste, elle n'avait l'enfance passée, jamais consulté un médecin et personne n'avait même imaginé qu'elle pût être malade. Sportive, pleine d'entrain et de gaîté, on ne se souvenait pas l'avoir vu souffrante.

— Hum, dit Bob, tu as sûrement remarqué que c'est en octobre que la femme est entrée au sana. A propos, as-tu pu te pro-

curer une photo et le sigalement de cette Mathilde.

— Les voici. Le sigalement correspond à celui du cadavre de l'étang, mais c'est évidemment une simple coïncidence.

— Que dit-on à la clinique ?

— Voici le rapport. Tout le monde l'a formellement reconnue. Evidemment, elle était déjà changée par la maladie mais personne n'a de doute sur l'identité. Tu as encore droit à deux essais. Mais je sens déjà le fumet de notre repas me chatouiller agréablement les narines.

— La photo de Fernand Montagne, tu l'as aussi ?

— Voilà. Ce que tu es exigeant.

Nous vîmes un homme à la figure sans caractère bien précis, seulement remarquable par un petit collier brun. Les cheveux aussi, étaient bruns. La face donnait une impression d'intelligence moyenne et respirait surtout l'honnêteté et la franchise. Ce qui ne prouve absolument rien.

— Peux-tu me donner la liste des personnes qui étaient en relation avec cette Mathilde et son mari ? J'irai les voir moi-même. Tes enquêteurs sont patients, voire méticuleux, mais ils manquent d'imagination.

— Quand tu as quelque chose dans la tête...

— Ça va mon vieux, épargne-nous tes jérémiades. Merci pour la liste. « Hasta la vista ».

Ce que furent les investigations de mon ami, je ne l'ai jamais vu dans le détail. Mais il nous en exposa les résultats dans une conférence tripartite.

— Premier point, j'ai vu le médecin-chef. Entre parenthèses, c'est un grand bonhomme, un savant. Il est formel. La maladie traînait depuis au moins trois ans lorsque Mathilde vint le trouver. Il n'était pas possible qu'un examen médical opéré sept mois plus tôt n'ait pas décelé le mal.

Pour lui il ne fait aucun doute que la femme qu'il a soignée et celle qui a été examinée ne soient deux personnes différentes.

— D'où tu conclus ?

— Deuxième point : En août et septembre de l'année dernière, Montagne et sa femme sont partis pour une longue randonnée à deux dans la voiture, depuis le Cap Nord jusqu'à Monaco. De petites étapes de 100 à 150 kms par jour. Les cartes envoyées aux relations et amis jalonnent le trajet et j'ai pu le reconstituer jour par jour. A aucun moment, ils n'ont été à une distance inférieure à 250 kms de notre étang.

— Tu vois bien.

— Ouais. Le voyage s'est terminé brutalement, au début d'octobre, à Marseille où le couple a consulté une des sommités médicales de la ville. Son avis fut l'extrême urgence de la cure d'altitude avec, glissée à l'oreille du mari, la sentence inexorable : la mort certaine à brève échéance. La correspondance ne s'arrête pas d'autant : au début, même, elle s'accroît. Aux cartes illustrées succèdent les longues lettres, qui se font de plus en plus désespérées. J'ai fait expertiser cartes et lettres : les avis ne sont pas concluants. Il y a quelques légères différences, mais on peut les attribuer aux progrès de la maladie.

— Les médecins peuvent se tromper et les amis encore davantage. Je reconnais qu'il y a là, tout de même, quelque chose de bizarre et nous pourrions ouvrir une enquête officielle, mais cela n'a pas le moindre rapport avec notre histoire.

LANTÉAUME.

(A suivre).

Allocations familiales aux victimes de la guerre non salariées

Nous relevons dans le « Journal des Combattants » l'article suivant :

Nous sommes heureux de porter à la connaissance des Veuves et pensionnés de guerre ayant une invalidité d'au moins 85 %, qu'à la suite de nos démarches auprès des organisations compétentes, nous avons reçu l'assurance qu'à compter du 1^{er} juillet 1946 les allocations familiales et de salaire unique seraient versées par les Caisses de compensation aux Veuves de guerre ainsi qu'aux pensionnés à 85 % et au-dessus qui peuvent y prétendre du fait de leur activité salariée.

En effet, certaines Caisses de compensation avaient adopté une thèse simpliste, à savoir que quelle que soit la situation des intéressés — salariés ou non salariés — la priorité du paiement des allocations du « Code de la famille » revenait à l'autorité militaire !

Or, lors de nos démarches, nous avons de notre côté fait valoir les dispositions de l'article 26 de la loi du 22 août 1946, qui précisent que lorsqu'un même enfant ouvre droit aux prestations familiales et à une majoration quelconque des allocations suivantes :

- Allocation de chômage ;
- Allocation aux réfugiés ;
- Allocations militaires.

Retraite ou pension attribuées par l'Etat, les collectivités publiques ou les organismes de prévoyance sociale.

Les prestations familiales doivent être perçues par priorité et excluent à due concurrence, lesdites majorations.

Nous conseillons donc à nos camarades, Veuves de guerre et pensionnés à 85 % au moins, qui ne perçoivent du « Code de la famille » quoique ayant une activité salariée et qui peuvent y prétendre à ce titre, de se mettre à nouveau en instance auprès de la Caisse de compensation dont ils relèvent, même si cette caisse leur avait suspendu le paiement des prestations familiales en invoquant les dispositions de l'ordonnance du 25 octobre 1945.

Rappelons, enfin, que les instructions ministérielles relatives au paiement des allocations familiales et de salaire unique accordées au titre de l'ordonnance du 25 octobre 1945 aux Veuves de guerre et pensionnés à 85 % et au-dessus, chefs de famille non salariés, seront adressées aux agents payeurs du Trésor vers le premier novembre ; mais le paiement de ces prestations familiales ne sera effectué qu'après cette date.

Après plus d'un an d'attente, les victimes de la guerre pourront enfin percevoir les sommes qui leur sont dues.

PARU AU « J. O. »

BAUX COMMERCIAUX AUX ANCIENS P. G. COMMERÇANTS

La loi du 18 avril 1946 définit le renouvellement de bail conformément à la propriété commerciale.

Obligation, forclusion, demande, procédure pour le renouvellement.

ATTRIBUTION D'ESSENCE AUX MUTILES

Une attribution spéciale d'essence est réservée aux mutilés titulaires de la mention « Station debout pénible » qui est apposée au verso de leur carte d'invalidité et possesseurs d'une voiture.

— Catégories bénéficiaires.

— Attributions prévues.

Les demandes doivent être présentées au Service des attributions d'essence de l'Office des Anciens Combattants, 1, place Clichy, au rez-de-chaussée, et à la Préfecture, dans chaque département.

GRADES	TAUX NORMAL ANNUEL	TAUX DE REVIS. ANNUEL
1	2	3
Adjudant	12.400	8.400
Sergent-Major	12.200	8.200
Sergent-Chef	12.160	8.100
Sergent	12.120	8.080
Caporal-Chef	12.100	8.060
Caporal	12.060	8.040
Soldat	12.000	8.000

1. — Le taux normal est accordé :

A) Aux veuves de militaires tués à l'ennemi et des militaires décédés des suites d'infirmités ou de maladie contractée par le fait où à l'occasion du service ;

B) Aux veuves d'invalides ayant besoin de l'assistance constante d'une tierce personne (aveugle, amputé des deux jambes, etc...).

2. — Le taux de revision est accordé :

Aux veuves dont le mari est en possession d'une pension d'invalidité d'au moins 60 % ou en possession de droit à une pension d'invalidité d'au moins 60 % quand la maladie cause du décès n'est pas imputable aux infirmités qui sont rémunérées par la pension.

Exemple : Un amputé de plus de 60 % meurt d'un accident d'auto, ou d'une congestion, la veuve touchera le taux de revision.

Par contre, un tuberculeux pensionné meurt de la tuberculose, la veuve percevra le taux normal.

N. B. — Les veuves de pensionnés à moins de 60 % n'ont pas droit à pension, si la maladie cause du décès n'est pas en relation avec les infirmités pensionnées.

RESTITUTION DES CORPS AUX FAMILLES

(SUITE DE LA DEUXIÈME PAGE.)

5° La famille d'un décédé de l'une des catégories visées à l'alinéa 3 qui désire obtenir la restitution du corps doit établir en deux exemplaires une demande de restitution. Les deux demandes seront à adresser au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre, Bureau des Sépultures, 37, rue de Bellechasse, Paris (7^e). Elles devront être envoyées pour le 30 décembre 1946 au plus tard.

En ce qui concerne les inhumations dans les cimetières urbains, une attestation du conservateur du cimetière attestant qu'une concession peut être réservée ou que le caveau de famille peut encore recevoir le corps, sera à joindre aux deux imprimés.

6° Il est précisé que tous les corps de militaires dont le décès donne droit à la mention « Mort pour la France », qui ne seront pas réclamés par les familles, seront transférés, en application du décret du 22 février 1940, dans des cimetières nationaux ou dans des carrés spéciaux des cimetières communaux, comme cela a été fait après la guerre 1914-1918. Toutes ces sépultures seront

entretenu avec soin et piété par le Service français des Sépultures. Des cimetières militaires sont en cours d'installation en Tunisie et en Italie.

7° Les sépultures perpétuelles des victimes civiles par faits de guerre seront aussi entretenues par les soins de l'Administration, lorsque le projet de loi en cours d'exécution aura été adopté. Il faut remarquer cependant que le projet de loi accorde la sépulture perpétuelle aux victimes civiles dans le cas seulement où la mort est la conséquence directe d'un acte accompli volontairement pour lutter contre l'ennemi, ou le résultat de l'internement ou de la déportation et que la mention « Mort pour la France » a été attribuée.

8° Les familles sont avisées qu'en demandant la restitution du corps à titre gratuit, elles perdent le bénéfice de la sépulture perpétuelle entretenue aux frais de l'Etat. En outre, l'achat de la concession, le cas échéant, dans le cimetière où la famille désire faire procéder à l'inhumation, est à leur charge.

9° Pour faciliter le travail des bureaux, les 2 formules devront être remplies avec le plus grand soin.

OFLAGS

Malgré l'étroite surveillance des gardiens, malgré des fouilles répétées, de nombreuses photos clandestines ont été prises dans les stalags et oflags.

Nous en avons recueilli 400 parmi les plus évocatrices et les plus pittoresques et nous les avons réunies en un splendide album (format 23 cm X 32 cm.) commenté par MENARD et illustré par BORNIER, volume que vous pourrez consulter à l'Amicale des camps, 66, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

Cet ouvrage sera vendu 500 francs dans le commerce.

DANS LES GEOLLES D'HITLER

Léon CORDIER, ex-VI A, a écrit un livre intitulé « Dans les geolles d'Hitler ».

Il a eu la généreuse pensée de ristourner à l'Amicale un pourcentage important sur la vente de sa brochure aux VI A.

Le prix de l'ouvrage est de 80 francs.

En passant commande à M. Léon CORDIER, Professeur, 14, rue de Bitche, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), vous procurez à l'Amicale de nouveaux moyens pour poursuivre la lutte contre la misère des siens.

Le Gérant : FRERE Charles.

Imp. Nouvelle (Ass. Ouv.),
53, quai de la Seine - 1469-12-46



Spoliation

L'Office des biens et intérêts privés ne prendra plus en considération les déclarations de spoliation après le 15 novembre 1946. Elles doivent être adressées :

a) Pour le Bas-Rhin et Haut-Rhin, 40, rue de Verdun à Strasbourg ;

b) Pour la Moselle, 9, rue Nexirue à Metz ;

c) Pour tous les autres départements du territoire de l'Union Française, 246, avenue de Malakoff, Paris (16^e).

Les déclarants doivent fournir des précisions suffisantes pour permettre l'identification certaine des biens qui ont été transférés à l'étranger par l'ennemi. Leurs déclarations doivent être distinctes de celles souscrites au Ministère de la Reconstruction en vue d'une indemnisation au titre des dommages de guerre.

Ce soir même...

Postez votre bulletin de vote pour l'adoption ou le rejet de nos nouveaux statuts.

A défaut du bulletin inséré au journal de septembre, consacrez quelques minutes à rédiger sous votre signature l'une des 2 mentions :

J'approuve les nouveaux statuts,
Je n'approuve pas les nouveaux statuts.

Adressez d'urgence ce bulletin à notre Secrétariat, 47, rue de la Victoire, Paris (9^e).

Confiez-nous votre publicité

1 numéro 1 an

Le 32^e de page. 450 » 2.500 »
Le 16^e de page. 700 » 3.700 »

N'OUBLIEZ PAS...

Le montant de la cotisation pour 1947 a dû être porté à 150 fr., pour tenir compte du relèvement général des prix.

Pour tous changements d'adresse, avec l'ancienne bande, joindre 10 fr. pour nous couvrir des frais d'impression.

AMICALE
DES ANCIENS PRISONNIERS
DU STALAG VI A
47, rue de la Victoire
PARIS (9^e).

Bulletin d'Adhésion

Je soussigné : (Nom (1) et prénom)

demeurant à : Département :

Rue :

après avoir pris connaissance des statuts, déclare adhérer à l'AMI-

CALE DES ANCIENS PRISONNIERS DU STALAG VI A comme

membre :

Ci-joint la somme de

A, le

Signature :

(1) En capitales.